

## Déjà le décret inscriptions

**ÉCOLES** ♦ La ministre de l'Éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles, Joëlle Milquet (cdH), s'est déclarée favorable à la révision de deux critères-clés déterminant l'attribution des places en première année de l'enseignement secondaire dans le cadre du décret Inscriptions. Interpellée en commission du Parlement, la ministre centriste s'est prononcée à la fois en faveur d'une redéfinition du critère ISEF (l'« indice socio-économique faible » qui réserve un peu plus de 20 % des places à des élèves issus d'écoles modestes) et des critères géographiques (distance domicile-école notamment) qui disposent aujourd'hui *« d'une place un peu excessive »*, a-t-elle commenté. *« Il faut travailler sur ces éléments-là pour les atténuer et donner plus de poids aux critères pédagogiques »*, a défendu M<sup>me</sup> Milquet devant les députés. Une prise de position qui réjouira les associations des parents tant de l'enseignement officiel que libre qui réclament depuis des années une révision en ce sens du décret de 2010.